



# Département de la Manche

## 5 octobre 2026 à 17H00

### Signature des partenariats FIR

- Montsenelle



# Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive**.



# Le Fonds d'Investissement Rural



Un contrat à destination des **373 communes** non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.

## Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : **2 ans** ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

## Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40% des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage**, dans la limite des règles d'autofinancement.

# Les six thématiques de la politique territoriale

## EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



## HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



## AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



## BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



## COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





# La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par une **démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

**Objectif** : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale.

**Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière** sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

❶ Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

❷ La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.

# Montsenelle

## Rénovation de l'espace intergénérationnel de la commune déléguée de Saint-Jores



# Montsenelle

## Rénovation de l'espace intergénérationnel de la commune déléguée de Saint-Jores

### Éléments clés

Population DGF (au moment du dossier) : 1 577 habitants

Enveloppe FIR : 100 000 €

### Localisation de la commune

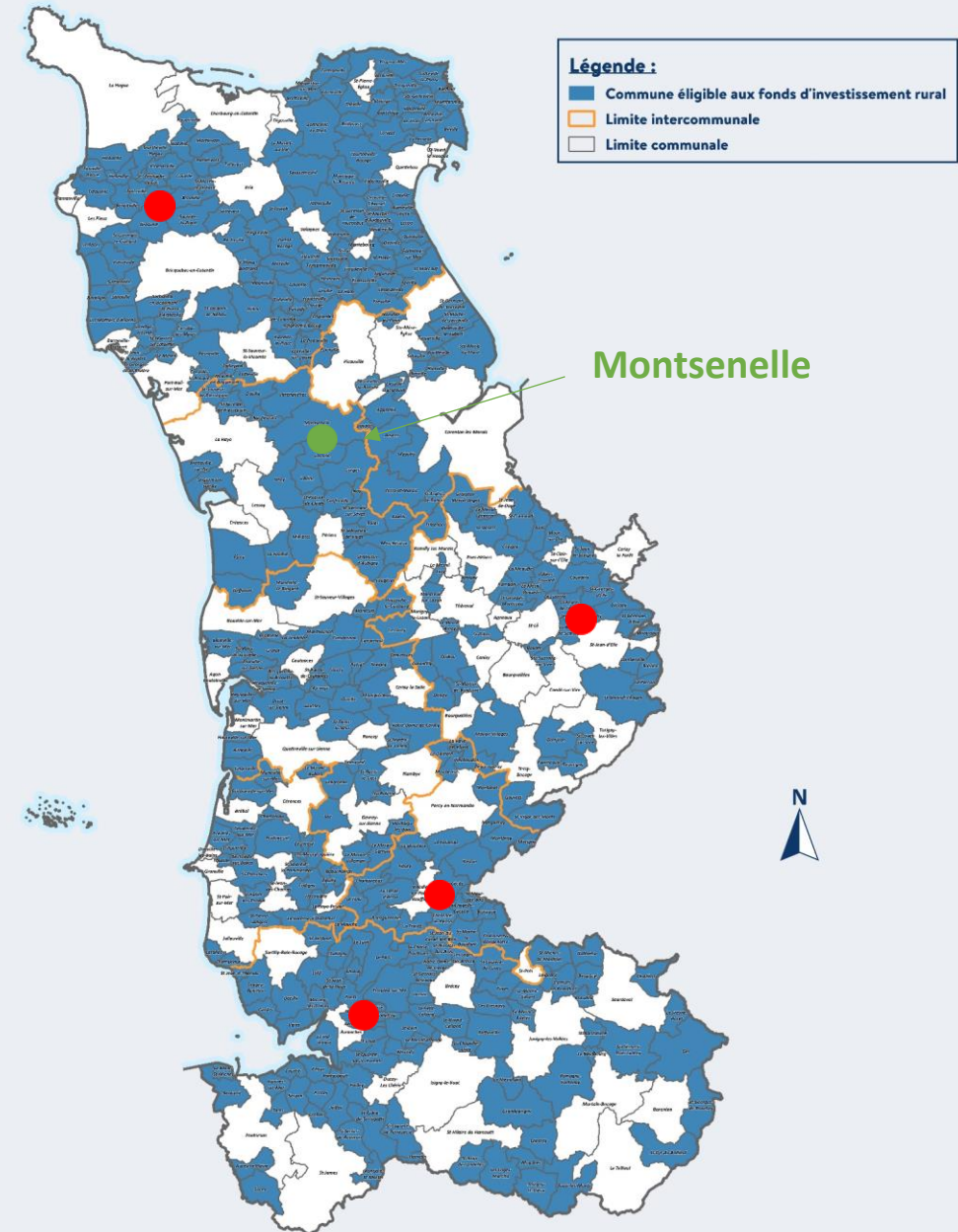
EPCI : Communauté de communes côte ouest centre Manche

Canton : Créances



## Communes éligibles aux FIR

### Politique territoriale 2022-2028



# Montsenelle

## Rénovation de l'espace intergénérationnel de la commune déléguée de Saint-Jores

### Présentation de la commune :

La commune nouvelle a été créée le 1er janvier 2016 par la fusion de quatre communes de Coigny, Lithaire, Prétot-Sainte-Suzanne et Saint-Jores. La commune dispose d'une école présente sur la commune déléguée de Saint-Jores, comportant quatre classes. Elle assure cantine et garderies sur deux sites. A proximité, se trouve un city stade. Deux MAM proposent leurs services aux parents. Plusieurs commerces sont présents ainsi qu'un cabinet d'infirmières et un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD).

### Contexte :

La salle située en cœur de bourg est sollicitée par les habitants et reste régulièrement utilisée malgré sa vétusté. La commune, consciente de l'image véhiculée par le bâtiment, de son manque de confort, du gouffre énergétique lié à l'absence d'isolation et au système de chauffage énergivore et inadapté, prévoit une rénovation complète.

### Localisation du projet sur la commune





# Montsenelle

## Rénovation de l'espace intergénérationnel de la commune déléguée de Saint-Jores

### Echéancier :

- Autorisation de commencement d'opération 20/10/2025
- Lancement des études préalables : 2022-2024
- Lancement de la maîtrise d'œuvre : 22/05/2024
- Lancement des appels d'offre : 2<sup>e</sup> semestre 2026
- Début des travaux : 2<sup>e</sup> semestre 2026

### Descriptif des travaux :

Le projet prévoit des travaux d'isolation thermique et phonique, l'extension de l'entrée, des vestiaires, de l'office, des sanitaires de la salle et des sanitaires publics, la mise aux normes globale d'accessibilité pour les Personnes à mobilité réduite (PMR) et la création de rangements. Les travaux prévoient l'installation d'une pompe à chaleur et d'un système de ventilation, le passage en éclairage LED, l'installation de panneaux photovoltaïques et le Recours à des artisans garant de l'environnement (RGE). Une isolation acoustique renforcée est également prévue.

Au regard de ces travaux, les étiquettes « énergétique et climatique » passeront de G à C et de D à B. Le gain sur la consommation en énergie finale du bâtiment sera de 74,5 %.

Ce projet est élaboré avec des enseignants, des parents d'élèves et des associations. Pour faciliter la mobilité douce, des arceaux à vélos seront installés. Enfin, des clauses sociales seront également intégrées dans les marchés publics.

# Montsenelle

## Rénovation de l'espace intergénérationnel de la commune déléguée de Saint-Jores



Etat initial - Façade principale



Etat actuel - Façade arrière



# Montsenelle

## Rénovation de l'espace intergénérationnel de la commune déléguée de Saint-Jores





# Montsenelle

## Rénovation de l'espace intergénérationnel de la commune déléguée de Saint-Jores

A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition écologique :

- Le gain énergétique global après travaux sera de 74% ;
- Une option « isolants biosourcés » sera intégrée aux marchés ;
- Le mode de chauffage sera modifié avec la mise en place d'une pompe à chaleur et d'un système de ventilation ;
- Le passage en éclairage LED ;
- L'installation de panneaux photovoltaïques ;
- L'installation de 8 supports vélos ;
- Le recours à des artisans RGE pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie.



# Montsenelle

## Rénovation de l'espace intergénérationnel de la commune déléguée de Saint-Jores

**A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition inclusive :**

- La participation citoyenne : Ce projet fait partie d'un projet plus vaste de réhabilitation de ce secteur essentiel de la commune qui a fait l'objet d'une étude architecturale et paysagère réalisée par les bureaux d'étude LAQUAINE ET NOVASCAPE sous l'égide du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Manche à laquelle ont participé les représentants des associations, les institutrices, les représentants des parents d'élèves ;
- L'installation d'une isolation renforcée pour faciliter la bonne audition et acoustique de la salle en fibralith (laine de bois) ;
- L'installation d'une boucle auditive portative et d'un limiteur de pression acoustique qui protégera l'audition du public ;
- L'intégration de clauses sociales dans les marchés publics ;
- L'installation d'une table à langer sera installée dans les sanitaires publics accolés à la salle, ceux de la salle ne le permettant pas en termes de place.

**Avis du groupe de travail élus sur la demande de bonification : Favorable**



# MONTSENELLE

**Jean MORIN**

Président du conseil départemental

**Michel de BEAUCOUDREY**

Conseiller départemental en charge de  
la politique contractuelle, de l'appui aux  
projets et aménagements

**Renaud THIERRY**

Maire de Montsenelle

**Hedwige COLLETTE**

Conseillère départementale du canton  
de Créances